

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIÈRES PM10 AU LABORATOIRE MOBILE



Dépassement du seuil d'alerte

Communiqué du : 15/05/2024

Statut de l'alerte
Bulletin n°

En cours
DSA_2024-004_LABO_PM10

Observations :

Des concentrations modérées à fortes en poussières fines PM₁₀ sont mesurées depuis le 14/05/2024 au niveau du laboratoire mobile actuellement positionné au niveau de l'anse N'Du.

Le seuil d'information et de recommandations à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de poussières PM₁₀ par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures) a été franchi le mercredi 14 mai 2024 à 23H00, avec une valeur de 53,7 µg/m³, calculée en moyenne sur 24h glissantes.

Peu de temps après, le seuil d'alerte (fixé à 75 microgrammes de poussières PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures) a été franchi le mercredi 15 mai 2024 à 1h00, avec une valeur à 79,3 µg/m³.

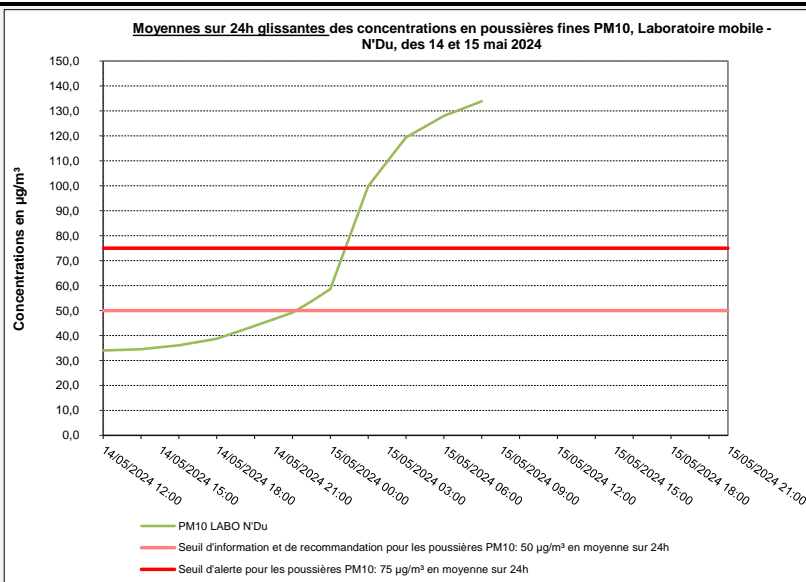
Le dépassement est toujours en cours.

Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents faibles de secteurs variables sont enregistrés depuis le courant de la nuit du 14 au 15/05/2024.

Ces conditions favorisent la stagnation des fumées liées aux incendies criminels allumés dans différents quartiers de Nouméa et du Grand Nouméa depuis le 13/05.

Zones concernées	Laboratoire mobile - presqu'île de Ducos - anse N'Du
Polluant	Poussières fines en suspension PM ₁₀
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement	79,3 µg/m ³ en moyenne sur 24h le 15/05/2024 à 01h00
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement	en cours
Durée du dépassement	en cours
Moyenne maximale sur 24h glissantes	133,9 µg/m ³ en moyenne sur 24h le 15/05/2024 à 08H00
Moyennes journalières	/



Le seuil d'alerte pour les poussières fines PM10 est de 75 µg/m³ en moyenne sur 24 heures.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de toute la population (ou un risque de dégradation de l'environnement) à partir duquel des mesures d'urgence et d'information du public doivent être prises".

Recommandations en cas de dépassement du seuil d'alerte :

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements indispensables, cependant il est conseillé d'éviter les activités sportives en extérieur, surtout pour les enfants. Dans la mesure du possible, les compétitions sportives en extérieur doivent être reportées.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion : adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie. Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Les PM10 en bref

Les particules ou poussières en suspension constituent un aérosol complexe de substances organiques ou minérales, naturelles ou anthropiques. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération...) mais aussi de sources naturellement (tempête de sable, feux de forêt...).

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure